

Suite aux mobilisations d'octobre et de novembre, le Cartel et les syndicats ont réussi à négocier une indexation des salaires de 2.44% au lieu de 1.35% prévue par le Conseil d'Etat. L'annuité a été finalement accordée par la Commission des finances. Mais une coupe de 50 postes devrait être opérée.

Cependant, il revient au Grand Conseil de décider ou non d'octroyer l'indexation, l'annuité et les postes.

Pour que la députation accepte ce budget, il est important de montrer notre présence et notre détermination à leur arrivée à la séance du parlement. Autrement, nous pourrions tout perdre si le Grand Conseil devait refuser l'indexation, l'annuité et les nouveaux postes.

L'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné qui s'est réuni le 29 novembre à la salle du Faubourg appelle l'ensemble du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné :



à se rassembler le jeudi 15 décembre
dès 17h30 Aux canons (2, rue de l'Hôtel-de-Ville)
à l'occasion du vote du budget 2023 par le Grand Conseil

Dès 17h30	Rassemblement aux Canons
18h00	Présentation des enjeux, prises de paroles, VIN CHAUD
19h00	Accueil de la députation
19h15	Fin du rassemblement

LE CARTEL INTERSYNDICAL :

-  ... **Affirme sa détermination à défendre les services publics et les prestations dues à la population, notamment par l'octroi de postes et de moyens à la hauteur des besoins**
-  ... **Réitère sa revendication d'obtenir une indexation pleine et entière des traitements au regard de l'inflation (2.7%)**
-  ... **Exige que l'annuité, inscrite dans la loi, cesse d'être remise en question continuellement et qu'elle soit dorénavant, et pour toutes les années à venir, versée automatiquement à tout le personnel de l'Etat et du secteur subventionné**
-  ... **Exige le maintien de tous les nouveaux postes prévus (488) dans le projet de budget 2023**
-  ... **Demande l'indexation des rentes des caisses de prévoyance (CPEG, TPG et police)**
-  ... **Revendique, afin de garantir la qualité des prestations, des moyens supplémentaires pour les secteurs subventionnés ainsi que dans ceux de la santé, de l'enseignement et du social**